

Question n° 02088 adressée à Mme la ministre des solidarités et de la santé

À publier le : [23/11/2017](#)

Texte de la question : M. Jean-François Husson attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé concernant la reconnaissance de la maladie de Lyme. La maladie de Lyme est une maladie rare, infectieuse d'origine bactérienne, transmise par les tiques. Un déni médical constaté concernant cette maladie s'apparente de plus en plus à une forme de scandale sanitaire, bien loin du meilleur système de santé et de soins dans le monde annoncé par le Gouvernement. À titre indicatif, en 2014, le nombre de nouveaux cas en France était estimé à 26 146. Les personnes touchées par cette maladie présentent différentes formes invalidantes. Il lui demande de bien vouloir prendre les mesures pour que le Gouvernement reconnaisse enfin et pleinement la maladie de Lyme comme une maladie invalidante et de prendre les dispositions pour que les frais engagés par les patients concernés soient pris en charge par la sécurité sociale.

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre mail me faisant part de vos inquiétudes concernant la Maladie de Lyme.

Sensible à votre démarche, je tenais à vous informer que j'ai déposé une question écrite à l'attention de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé sur ce thème, que vous trouverez ci-dessous, afin que cette maladie soit enfin reconnue.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-François Husson, Sénateur de Meurthe-et-Moselle

